Publié le 16/05/24

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 09 Octobre 2006

Objet :

Budget Supplémentaire 2006

L'an deux mille six et le **neuf Octobre**
à **17 heures 30**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

0610/01

MM. THAON, BALDINI, BLANCHI, ESTROSI, FALIBOIS, FRERE, GINESY, MARY, MANFREDI, PAUGET, VICTOR,
MMES ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, GIUDICELLI, RAYBAUD, RENAUDO, ROUQUIER, SOMARIA, STEFANI.

Le Président donne lecture du Budget Supplémentaire du Syndicat Mixte pour l'année 2006.

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget supplémentaire 2006 du Syndicat qu se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	27 150.00 €
	Investissement	28 212.71 €
	Total	**55 362.71 €**
RECETTES :	Fonctionnement	27 150.00 €
	Investissement	28 212.71 €
	Total	**55 362.71 €**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président
Jean THAON